

#### MAIRIE DE CHATELNEUF

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél: 03.84.51.61.97

@: mairie@chatelneuf-jura.fr

Compte rendu de la séance du 27/04/2023 Salle de la Mairie 580 rue Principale

Sont présents : Bruno RAGOT (Maire), Stéphane VANNOZ (1er Adjoint), Jacques GIRARDOT (2ème Adjoint) : Mesdames

les conseillères : Colette HUMBERT et Catherine POINOT, Monsieur le conseiller : Pascal FOMINE

Sont absents: Madame Juline DOUCEY et Messieurs: Benjamin MITTAY, David SEILLER, Guillaume BLONDEAU,

Romain VIENOT.

Secrétaire de séance : Stéphane VANNOZ

#### ORDRE DU JOUR

Le maire sollicite l'avis du CM pour le rajout au terme des délibération :

Demande de subvention (associations : la Fée, ASAPA39, ADMR)

# 1° Approbation des comptes rendus :

Validation des CR du 15/03/23 et 23/03/2023 à l'unanimité.

#### 2° Comptes rendus de réunions :

- a) AG la Féé (doc. Consultable en Mairie)
- b) AG Syndicat horticole:

Retrait de la commune de SONGESON.

- c) AG Communes forestières: Le rapport moral du président rappel les différents points abordés, à savoir: Le dérèglement climatique et les risques d'incendie (axer sur la prévention en sensibilisant les populations, aménager les massifs forestiers, rédiger des procédures d'alertes). L'état sanitaire (scolytes, sécheresse) des forêts engendre une hausse importante des volumes de produits accidentels et fait donc appel à de nouvelles stratégies de commercialisation (filières bois énergie, bois industrie).
- d) AG ADMR: Bien que confrontée à des problèmes organisationnels divers, l'association locale de St Laurent en Grandvaux intervient sur 22 communes, apportant son aide aux personnes retraitées ou malades, aux familles, aux personnes en situation de handicap. Aide de confort, téléassistance, ateliers d'animation, de prévention, de lutte contre l'isolement, viennent parfaire ces services.
- e) Redevance incitative (doc. Consultable en Mairie)
- f) Conseil d'école : (doc. Consultable en Mairie)
- g) PLUI : Communauté de communes; quel avenir pour nos villages avec des droits à construire réduits drastiquement ?



h) DECI: Réunion de chantier N°4 (doc. Consultable en Mairie)

<u>3° Commission animation</u>: (doc. Consultable en Mairie)

## 4° Délibérations :

## I. Créances en non-valeur :

À la suite de la visite au SGC de Poligny en date du 04 avril 2023, afin de se faire expliquer la demande d'admission en non-valeur, Monsieur le Maire représente cette délibération et demande le retrait de la délibération n° 02032023 du 15/03/2023 :

Monsieur le Trésorier sollicite, pour l'exercice 2023, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces creances et que, st des possibilités de recouvrement existatent par la suite, 11 lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Monsieur le Trésorier a justifié le motif d'irrécouvrabilité, débiteur par débiteur, et indiqué les poursuites réalisées. Les listes adressées présentent une synthèse avec indication des catégories de produits et des années.

Les admissions en non-valeur s'élèvent globalement pour 1 292.42 €.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2023 présentées ci-joint, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget de la commune de Chatelneuf.

Après en avoir délibéré, le CM accepte la proposition de créances en non-valeur à 1 voix contre, 2 Abstentions, 3 voix pour

# II. Retrait d'une commune du Syndicat Horticole :

Le Maire lit la délibération 05/04/2023 du Syndicat Horticole concernant le retrait de la commune de SONGESON du Syndicat Horticole.

Le conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Syndicat Horticole pour se prononcer sur le retrait envisagé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 6 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention, le retrait du Syndicat Horticole, de la commune de SONGESON.

### III. Vente de terrain à M. RAGOT Dominique :

Délibération reportée : le CM demande à M. RAGOT Dominique, par lettre, d'accepter le droit de passage pour tous les usagers.



Prix de vente proposé à 5 euros le m².

# IV. Subventions aux associations :

Pour donner suite aux diverses demandes d'associations, le conseil municipal après en avoir délibéré à 06 voix pour, 0 Voix contre, 0 abstentions la répartition suivante concernant les subventions accordées aux associations :

• La Fée : 300 euros

• ASAPA 39 : 1€ par habitants = 138 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit la somme de **138 euros.** 

ADMR: 1 € par habitants = 138 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit la somme de
138 euros.

La délibération est adoptée par le CM.

#### 5° Questions diverses:

 a) Commission de Contrôle des listes électorales, renouvellement des mêmes personnes à savoir :

Délégués de la commune :

Titulaire: Mme Poinot Catherine Suppléant: M. Fomine Pascal

Délégués de l'administration :

Titulaire: Mme Calvayrac Françoise, Suppléant Mme Blondeau Sylvia

Délégués du TJ:

Titulaire: Mme Tony Françoise, Suppléant Mme Monnet Virginie

- Date et désignation au 09 juin pour élire les délégués et suppléants des élections sénatoriales 2023.
- c) Le 13 mai foire de Printemps de la Ferme du Sillon
- Rendez-vous sur la parcelle AB 108 pour achat de terrain succession Hubert Berbey avec Richard Berbey
- e) Relancer la demande de devis à AGATE PAYSAGE.

Séance levée le 27/04/2023 à 22 h 00

Le Maire:

Bruno RAGOT